

ABONNÉS

PATATES !!

PRIMES !!



MM. les abonnés à la Gazette des Campagnes, qui paieront leur abonnement d'ici à un mois, comme tous ceux qui ont déjà payé leur abonnement jusqu'à la date d'avril 1870, auront droit au tirage au sort (loterie) d'une certaine quantité de minots d'avoine de Norvège par lot d'un quart de minot (telle quantité d'avoine sera fixée suivant le nombre d'abonnés qui auront alors payé). Il y aura aussi plusieurs minots de patates connues sous le nom de *Early Rose*. Deux minots de ces patates achetées le printemps dernier aux Etats-Unis, par le propriétaire de la Gazette des Campagnes, ont coûté vingt-quatre piastres en argent canadien.

Le tirage se fera sous la direction de MM. les Officiers de la Société d'Agriculture du comté de Kamouraska.

Le Numéro du tirage devra correspondre au numéro placé sur le reçu de chaque abonné payant.

Les nouveaux abonnés qui paieront d'avance, auront également droit au tirage.

On peut s'abonner à dater du 1er avril et du 1er juillet dernier, ou du 1er octobre prochain.

Nous ne pouvons adopter le système de primes, tel que l'année dernière, car malgré toutes les précautions prises de notre part, un grand nombre de primes ont été écartées. Quoique nous ayons répondu à plus de 250 réclames, un grand nombre d'abonnés se sont plaint de n'avoir pas reçu leur prime, même après un deuxième envoi.

FIRMIN H. PROULX, Ed. G. des C.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES
AU BUREAU DE POSTE DE
STE. ANNE DE LA POCATIERE

- | | |
|-------------------|---------------------|
| Anctil, Norbert | Aubut, Nicolas |
| Caron, Louis | Caron, Gonzague |
| Dubé, Alexandre | Dubé, Claire |
| Dumont, Henr. (2) | Gûérette, Alexandre |
| Gagnon, Pierre | Gagnon, Joseph |
| Grondin, Bruno | Hudon, Jean |
| Lagacé, Louis | Lizotte, Baptiste |
| Ouellet, Joseph | Potvin, Xavier (2) |
| Pelletier, Elmire | Pelletier, Sifroy |
| Pelletier, Joseph | Rouleau, Eloï |
| Ricard, Joseph | Soucy, Vilmer |
| Thiboutot, Lucie | |

24 septembre 1869. J. DIONNE, M. P.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent AVIS PUBLIC qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour cinq autres Sections de la ligne.

LE CONTRAT No. 8, sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est du Contrat No. 5 à Rimouski jusqu'à un point près de la Rivière Métis formant environ 20 milles de longueur.

LE CONTRAT No. 9, sera dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étendra à partir de l'extrémité Est du Contrat No. 6 vers la Ville de Bathurst, formant environ 20 milles de longueur.

LE CONTRAT No. 10, sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra à partir du centre du Chemin de l'Isle Chaplin, près de la Cour, à Newcastle, courant vers Bathurst et formant environ 20 milles de longueur.

LE CONTRAT No. 11, sera dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étendra depuis l'extrémité Est du chemin de fer "Eastern Extension" jusqu'à l'extrémité Ouest de la section No. 4, (y compris le pont sur la Rivière Missiquash, excepté la culée du côté ouest) formant environ 3 milles de longueur.

LE CONTRAT N. 12, sera dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étendra à l'extrémité Est du Contrat No. 7, au Lac Folly jusqu'à une jonction avec le Chemin de Fer actuellement existant à Truro, formant environ 24 milles de longueur.

Les Contrats Nos. 8, 9 et 10 devront être complètement parachevés avant le 1er Juillet 1871.

Le Contrat No. 11 devra être complètement parachevé le 1er Juillet 1870.

Cette partie du Contrat No. 12, à l'Est de la Rivière Folly, jusqu'à Truro devra être parachevée et prête pour la pose de la voie, le 1er jour d'Octobre 1870; de la Rivière Folly à un point vis-à-vis les Forges de Londonderry (Londonderry Iron Works) le 1er Janvier, 1871, et le reste du Contrat le 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils avec le devis et les conditions du Contrat seront exhibés aux Bureaux des Commissaires, à Ottawa, Rimouski, Dalhousie, St. Jean, Halifax, Toronto et Québec, le et après le 13 Septembre prochain, et des soumissions scellées adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M. le 18 Octobre 1869.

Des cautions pour l'exécution du Contrat devront signer la soumission.

A. WALSH,
ES. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McELAN,
Commissaires,
Bureau des Commissaires,
Ottawa, 3 Août 1869.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
Division Rivière-du-Loup

Tous les jours, Train Mixte

STATIONS	Mille		Aller Jundi Samedi	Retour Lundi Mardi
	Aller	Retour		
Pointe-Lévi	9-00	8-65	12-30	4-00
Hudlow				
Chaudière Curve	9-23	8-30	1-05	3-25
St. Jean Chrysost	9-33	8-20	1-25	3-15
St. Henri	9-45	8-05	1-45	3-05
St. Charles	10-10	7-45	2-20	2-25
St. Michel	10-25	7-30	2-43	2-00
St. Valier	10-35	7-20	3-00	1-45
St. François	10-48	7-07	3-20	1-25
St. Pierre	10-55	6-58	3-35	1-10
St. Thomas	11-16	6-45	3-55	12-50
Cap St. Ignace	11-35	6-25	4-20	12-25
L'Anse à Giles	11-43	6-16	4-30	12-10
L'Isle	11-55	6-05	4-45	11-55
Trois-Saumons	12-10	5-50	5-00	11-38
St. Jean Port-Joli	12-17	5-43	6-10	11-20
Elgin Road	12-30	5-30	6-30	11-00
St. Roch	12-40	5-20	6-45	10-40
St. Anne	12-50	5-10	6-05	10-25
Rivière-Ouellet	1-10	4-50	6-40	9-55
St. Denis	1-27	4-35	7-05	9-30
St. Paschal	1-40	4-22	7-25	9-05
St. André	1-55	4-10	7-55	8-45
St. Alexandre	2-10	3-52	8-25	8-20
Lake Road	2-18	3-43	8-35	8-05
Riv-du-Loup	2-25	3-35	8-55	7-50
	2-43	3-20	9-20	7-25
	3-00	3-20	9-45	7-00

AVIS

LES personnes qui désirent se procurer à un prix minime la Machine brevetée pour égrainer le Blé d'Inde, inventée par J. B. PARANT, voudront bien s'adresser à MM. HARDY & LORTIE, Rue (Sous-le-Fort), Basse-Ville, seuls dépositaires et Agents à Québec.

9 septembre 1869.

J. B. C. HEBERT

NOTAIRE

Le Soussigné a transporté sa résidence et son étude, en la maison ci-dessus occupée par le Notaire Ant. A. Parant au No. 21, rue St. Joseph, Haute-Ville, Québec.

7 mai 1869. J. B. C. HEBERT, Notaire.

GRAMMAIRE GOSSELIN

Une nouvelle édition de cette Grammaire, recommandée par le Conseil de l'Instruction publique, et en usage dans les différents séminaires et collèges de la Province de Québec, vient d'être imprimée à l'atelier de la Gazette des Campagnes, et est actuellement en vente soit par 100 exemplaires ou à la douzaine.

S'adresser au soussigné, à Ste. Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska.

F. H. PROULX

G. AMYOT, AVOCAT

tient son Bureau au No. 6, Rue St. Louis, Haute-Ville, Québec (bâtisse des Franc-Maçons) et suit les Cours de Montmagny et de Beauport.